

BOMBARDIER INC.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES
(Non audités)

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

Pour le semestre clos le 30 juin 2024

(Non audités)

(Les montants des tableaux sont en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire.)

États financiers consolidés intermédiaires	36
Notes aux états financiers consolidés intermédiaires	42
1. MODE DE PRÉSENTATION	42
2. REVENUS	42
3. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	43
4. AUTRES CHARGES (REVENUS)	43
5. CHARGES DE FINANCEMENT ET REVENUS DE FINANCEMENT	44
6. RÉSULTAT PAR ACTION	45
7. INSTRUMENTS FINANCIERS	46
8. SOLDES DES CONTRATS	47
9. STOCKS	47
10. AUTRES ACTIFS FINANCIERS	47
11. AUTRES ACTIFS	48
12. PROVISIONS	48
13. AUTRES PASSIFS FINANCIERS	48
14. AUTRES PASSIFS	49
15. DETTE À LONG TERME	49
16. RÉGIMES À BASE D' ACTIONS	50
17. VARIATION NETTE DES SOLDES HORS TRÉSORERIE	51
18. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	51
19. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS	53
20. RECLASSEMENT	56

Le tableau suivant dresse une liste des abréviations utilisées dans les états financiers consolidés.

Terme	Description	Terme	Description
AERG	Autres éléments du résultat global	RAI	Résultat avant impôts sur le résultat
Caisse	Caisse de dépôt et placement du Québec	RAII	Résultat avant charges de financement, revenus de financement et impôts sur le résultat
DDRC	Dérivé désigné dans une relation de couverture	RPA	Résultat par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.
É.-U.	États-Unis	SCAC	Société en commandite Airbus Canada
ÉCC	Écart de conversion cumulé	UAD	Unités d'actions différées
IAS	Normes comptables internationales	UAI	Unités d'actions incessibles
IASB	International Accounting Standards Board	UAR	Unités d'actions liées au rendement
MHI	Mitsubishi Heavy Industries, Ltd		
R et D	Recherche et développement		
R.-U.	Royaume-Uni		

BOMBARDIER INC.
ÉTATS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉS

(Non audités)

(en millions de dollars américains, sauf les montants par action)

		Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	Notes	2024	2023	2024	2023
Revenus	2	2 203 \$	1 675 \$	3 484 \$	3 128 \$
Coût des ventes	9	1 759	1 304	2 760	2 462
Marge brute		444	371	724	666
Charges de vente et d'administration		117	111	226	207
R et D	3	103	73	127	134
Autres charges (revenus) ⁽¹⁾	4	33	(3)	38	(3)
Charges de restructuration (reprises) ⁽¹⁾⁽²⁾		—	—	(1)	—
Perte liée (gain lié) à une cession d'activités ⁽¹⁾⁽³⁾		—	(58)	—	(59)
Dépréciation et cessation d'un programme (reprises) ⁽¹⁾⁽⁴⁾		—	3	(1)	2
RAII		191	245	335	385
Charges de financement	5	271	253	407	309
Revenus de financement	5	(77)	(9)	(163)	(142)
RAI		(3)	1	91	218
Impôts sur le résultat (recouvrement)		(22)	(9)	(38)	(94)
Résultat net lié aux activités poursuivies		19 \$	10 \$	129 \$	312 \$
Résultat net lié aux activités abandonnées ⁽⁵⁾		—	(45)	—	(45)
Résultat net		19 \$	(35) \$	129 \$	267 \$
RPA (en dollars)	6				
Activités poursuivies – de base		0,12 \$	0,03 \$	1,16 \$	3,13 \$
Activités poursuivies – dilué		0,12 \$	0,03 \$	1,14 \$	3,00 \$
Activités abandonnées – de base ⁽⁵⁾		0,00 \$	(0,47) \$	0,00 \$	(0,48) \$
Activités abandonnées – dilué ⁽⁵⁾		0,00 \$	(0,47) \$	0,00 \$	(0,46) \$
Total de base		0,12 \$	(0,44) \$	1,16 \$	2,65 \$
Total dilué		0,12 \$	(0,44) \$	1,14 \$	2,54 \$

⁽¹⁾ Les éléments spéciaux et certains éléments dans les autres charges (revenus) ont été principalement reclassés en perte liée (gain lié) à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme (reprises) et en charges de restructuration (reprises) au cours des périodes comparatives. Voir la Note 20 – Reclassement pour plus de détails.

⁽²⁾ Comprennent des indemnités de départ ou la reprise connexe de celles-ci et des pertes (gains) de compression, le cas échéant.

⁽³⁾ Comprennent les variations des provisions pour cessions antérieures.

⁽⁴⁾ Comprennent les dépréciations ou la reprise de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les provisions liées à la cessation d'un programme ou la reprise connexe de celles-ci, le cas échéant.

⁽⁵⁾ Les activités abandonnées sont liées à la vente du secteur Transport. Les charges comptabilisées dans les activités abandonnées pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023 ont principalement trait à une modification apportée aux estimations d'une provision pour honoraires professionnels.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

BOMBARDIER INC.
ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉS
(Non audités)
(en millions de dollars américains)

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Résultat net	19 \$	(35) \$	129 \$	267 \$
AERG				
Éléments qui peuvent être reclassés en résultat net				
Variation nette liée aux couvertures de flux de trésorerie				
Gain net (perte nette) sur instruments financiers dérivés	(39)	33	(88)	41
Reclassement en résultat ou dans l'actif non financier connexe	7	11	12	27
Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat	9	(12)	20	(18)
	(23)	32	(56)	50
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG				
Gain net (perte nette) non réalisé(e)	—	4	(1)	12
ÉCC				
Placements nets dans les établissements à l'étranger	—	—	—	—
Éléments jamais reclassés en résultat net				
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des AERG				
Gain net (perte nette) réalisé(e)	—	—	—	(4)
Avantages de retraite				
Réévaluation des régimes à prestations définies	3	(48)	180	(95)
Total des AERG	(20)	(12)	123	(37)
Total du résultat global	(1) \$	(47) \$	252 \$	230 \$
Total du résultat global				
Activités poursuivies	(1) \$	(2) \$	252 \$	275 \$
Activités abandonnées ⁽¹⁾	—	(45)	—	(45)
	(1) \$	(47) \$	252 \$	230 \$

⁽¹⁾ Les activités abandonnées sont liées à la vente du secteur Transport. Les charges comptabilisées dans les activités abandonnées pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023 ont principalement trait à une modification apportée aux estimations d'une provision pour honoraires professionnels.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

BOMBARDIER INC.
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS
(Non audités)
Aux
(en millions de dollars américains)

	Notes	30 juin 2024	31 décembre 2023
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 016 \$	1 594 \$
Créances clients et autres débiteurs		329	258
Actifs sur contrat	8	91	84
Stocks	9	4 344	3 768
Autres actifs financiers	10	30	97
Autres actifs	11	177	133
Actifs courants		5 987	5 934
Immobilisations corporelles		1 455	1 375
Outillage des programmes aéronautiques		3 489	3 566
Impôts sur le résultat différés		538	455
Autres actifs financiers	10	751	757
Autres actifs	11	383	371
Actifs non courants		6 616	6 524
		12 603 \$	12 458 \$
Passifs			
Fournisseurs et autres créditeurs		1 813 \$	1 820 \$
Provisions	12	55	78
Passifs sur contrat	8	3 327	3 455
Autres passifs financiers	13	112	148
Autres passifs	14	397	437
Passifs courants		5 704	5 938
Provisions	12	94	90
Passifs sur contrat	8	1 601	1 209
Dette à long terme	15	5 550	5 607
Avantages de retraite		655	803
Autres passifs financiers	13	906	972
Autres passifs	14	237	243
Passifs non courants		9 043	8 924
		14 747	14 862
Capitaux propres (déficit)			
Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.		(2 144)	(2 404)
		12 603 \$	12 458 \$
Engagements et éventualités	19		

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

BOMBARDIER INC.
ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(Non audités)

Pour les semestres clos

(en millions de dollars américains)

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.									
	Capital social			Résultats non distribués (déficit)		Cumul des AERG				Total des capitaux propres (déficit)
	Actions privilégiées	Actions ordinaires	Bons de souscription	Autres résultats non distribués (déficit)	Gains (pertes) de réévaluation	Surplus d'apport	Juste valeur par le biais des AERG	Couvertures de flux de trésorerie	ÉCC	
Au 31 décembre 2023	347 \$	2 707 \$	— \$	(3 747) \$	(2 219) \$	479 \$	5 \$	39 \$	(15) \$	(2 404) \$
Total du résultat global										
Résultat net	—	—	—	129	—	—	—	—	—	129
AERG	—	—	—	—	180	—	(1)	(56)	—	123
	—	—	—	129	180	—	(1)	(56)	—	252
Dividendes – actions privilégiées, incluant les impôts	—	—	—	(16)	—	—	—	—	—	(16)
Actions distribuées – Régime d'UAR/UAI	—	19	—	—	—	(19)	—	—	—	—
Options exercées	—	20	—	—	—	(7)	—	—	—	13
Charge à base d'actions	—	—	—	—	—	11	—	—	—	11
Au 30 juin 2024	347 \$	2 746 \$	— \$	(3 634) \$	(2 039) \$	464 \$	4 \$	(17) \$	(15) \$	(2 144) \$
Au 1 ^{er} janvier 2023	347 \$	2 615 \$	11 \$	(4 161) \$	(1 992) \$	491 \$	(13) \$	(45) \$	(15) \$	(2 762) \$
Total du résultat global										
Résultat net	—	—	—	267	—	—	—	—	—	267
AERG	—	—	—	—	(95)	—	8	50	—	(37)
	—	—	—	267	(95)	—	8	50	—	230
Dividendes – actions privilégiées, incluant les impôts	—	—	—	(16)	—	—	—	—	—	(16)
Actions achetées – Régimes d'UAR/UAI ⁽¹⁾	—	(6)	—	—	—	—	—	—	—	(6)
Annulation d'actions classe B	—	(3)	—	—	—	(1)	—	—	—	(4)
Options exercées	—	84	—	—	—	(27)	—	—	—	57
Charge à base d'actions	—	—	—	—	—	11	—	—	—	11
Expiration de bons de souscription ⁽²⁾	—	—	(11)	—	—	11	—	—	—	—
Au 30 juin 2023	347 \$	2 690 \$	— \$	(3 910) \$	(2 087) \$	485 \$	(5) \$	5 \$	(15) \$	(2 490) \$

⁽¹⁾ Pour le semestre clos le 30 juin 2023, la Société a acheté 0,1 million d'actions classe B (droits de vote limités) en vue du règlement d'obligations futures aux termes des régimes d'UAR et d'UAI à l'intention des employés de la Société, voir la Note 16 – Régimes à base d'actions.

⁽²⁾ En février 2023, 4 millions de bons de souscription détenus par la Caisse sont arrivés à échéance.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

BOMBARDIER INC.
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(Non audités)

(en millions de dollars américains)

		Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	Notes	2024	2023	2024	2023
Activités opérationnelles					
Résultat net lié aux activités poursuivies		19 \$	10 \$	129 \$	312 \$
Résultat net lié aux activités abandonnées ⁽¹⁾		—	(45)	—	(45)
Éléments sans effet de trésorerie					
Amortissement ⁽²⁾		119	85	182	159
Charges de dépréciation des immobilisations incorporelles		—	3	—	3
Impôts sur le résultat différés (recouvrement)		(25)	(9)	(63)	(95)
Charge à base d'actions	16	6	7	11	11
Pertes sur remboursement de dette à long terme	5	127	—	127	38
Variation nette des soldes hors trésorerie	17	(277)	(185)	(760)	(679)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – total		(31)	(134)	(374)	(296)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités abandonnées ⁽¹⁾		—	—	—	—
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies		(31)	(134)	(374)	(296)
Activités d'investissement					
Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles		(37)	(88)	(81)	(173)
Variations de l'encaisse affectée		—	—	—	392
Vente (achat) de placements dans des titres		38	(4)	30	91
Autres		(8)	(20)	(12)	(16)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – total		(7)	(112)	(63)	294
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – activités abandonnées ⁽¹⁾		(7)	(12)	(10)	(20)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – activités poursuivies		—	(100)	(53)	314
Activités de financement					
Produit net de l'émission de dette à long terme	15	1 476	—	1 476	739
Remboursement de dette à long terme	15	(1 599)	—	(1 599)	(1 163)
Paiement d'obligations locatives ⁽³⁾		(12)	(12)	(21)	(17)
Dividendes versés – actions privilégiées		(5)	(5)	(11)	(11)
Émission d'actions classe B		13	16	13	57
Achat d'actions classe B détenues en fiducie dans le cadre des régimes d'UAR et d'UAI		—	(6)	—	(6)
Rachats d'actions classe B		—	(4)	—	(4)
Autres		—	(2)	—	(1)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement – total		(127)	(13)	(142)	(406)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement – activités abandonnées ⁽¹⁾		—	—	—	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement – activités poursuivies		(127)	(13)	(142)	(406)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		—	—	1	—
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(165)	(259)	(578)	(408)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		1 181	1 142	1 594	1 291
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		1 016 \$	883 \$	1 016 \$	883 \$
Information supplémentaire					
Trésorerie versée pour					
Intérêts		170 \$	151 \$	230 \$	230 \$
Impôts sur le résultat		5 \$	3 \$	9 \$	6 \$
Trésorerie reçue pour					
Intérêts		8 \$	11 \$	20 \$	23 \$
Impôts sur le résultat		— \$	— \$	— \$	— \$

⁽¹⁾ Les activités abandonnées sont liées à la vente du secteur Transport. Les charges comptabilisées dans les activités abandonnées pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023 ont principalement trait à une modification apportée aux estimations d'une provision pour honoraires professionnels.

⁽²⁾ Comprend 8 millions \$ et 17 millions \$ correspondant à un amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024 (7 millions \$ et 15 millions \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023).

⁽³⁾ Les paiements de loyers liés à la tranche d'intérêts, aux contrats de location à court terme, aux actifs de faible valeur et aux paiements de loyers variables qui ne sont pas inclus dans les obligations locatives sont classés à titre de sorties de fonds découlant des activités opérationnelles. Les sorties de fonds pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024 ont totalisé 20 millions \$ et 39 millions \$ (23 millions \$ et 38 millions \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023).

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

Pour le semestre clos le 30 juin 2024

(Non audités)

(Les montants des tableaux sont en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire.)

1. MODE DE PRÉSENTATION

Bombardier Inc. (« la Société » ou « nos » ou « nous ») est constituée en vertu des lois du Canada. La Société est un fabricant d'avions d'affaires et de certaines composantes importantes de structures d'avions ainsi qu'un fournisseur de services connexes.

Les états financiers consolidés intermédiaires sont présentés en dollars américains et ont été dressés conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'IASB. Les états financiers consolidés intermédiaires appliquent les mêmes politiques comptables que les derniers états financiers consolidés annuels. Les états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus avec les états financiers consolidés audités et les notes inclus dans le Rapport financier de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La publication des présents états financiers consolidés intermédiaires pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024 a été autorisée par le conseil d'administration le 24 juillet 2024.

Les résultats opérationnels et les flux de trésorerie des périodes intermédiaires ne reflètent pas nécessairement les résultats opérationnels et les flux de trésorerie de l'exercice entier.

2. REVENUS

Les revenus de la Société par catégorie se présentaient comme suit :

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Avions d'affaires				
Fabrication et autres ⁽¹⁾	1 685 \$	1 237 \$	2 480 \$	2 257 \$
Services ⁽²⁾	507	428	984	852
Autres ⁽³⁾	11	10	20	19
	2 203 \$	1 675 \$	3 484 \$	3 128 \$

⁽¹⁾ Comprennent les revenus tirés de la vente d'avions neufs, de solutions d'avions spécialisés et d'avions d'occasion.

⁽²⁾ Comprennent les revenus tirés des services après-vente, notamment les services de pièces, de *Smart Services*, de centres de services et de publications de matériel de formation et d'articles techniques.

⁽³⁾ Comprennent les revenus tirés de la vente de composants liés aux programmes d'avions commerciaux.

3. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les charges de R et D, nettes de l'aide gouvernementale, se présentaient comme suit :

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Coûts de R et D ⁽¹⁾	38 \$	35 \$	50 \$	64 \$
Moins : dépenses de développement capitalisées dans l'outillage des programmes aéronautiques	(26)	(23)	(49)	(43)
	12	12	1	21
Plus : amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques	91	61	126	113
	103 \$	73 \$	127 \$	134 \$

⁽¹⁾ Comprennent des crédits d'impôt à l'investissement de néant et 21 millions \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024 (1 million \$ et 1 million \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023).

4. AUTRES CHARGES (REVENUS)

Les autres charges (revenus)⁽¹⁾ se présentaient comme suit :

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Créances légales non commerciales	25 \$	— \$	25 \$	— \$
Coûts de mise en œuvre de système	8	5	16	6
Autres	—	(8)	(3)	(9)
	33 \$	(3) \$	38 \$	(3) \$

⁽¹⁾ Les éléments spéciaux et certains éléments dans les autres charges (revenus) ont été principalement reclassés en perte liée (gain lié) à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme (reprises) et en charges de restructuration (reprises) au cours des périodes comparatives. Voir la Note 20 – Reclassement pour plus de détails.

5. CHARGES DE FINANCEMENT ET REVENUS DE FINANCEMENT

Les charges de financement et les revenus de financement se présentaient comme suit :

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Charges de financement				
Pertes sur remboursement de dette à long terme ⁽¹⁾	127 \$	— \$	127 \$	38 \$
Perte nette sur certains instruments financiers ⁽²⁾	—	120	—	—
Désactualisation des avances	11	8	21	15
Charge d'intérêts des obligations locatives	9	10	19	20
Désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite	9	6	17	12
Désactualisation d'autres passifs financiers	5	6	9	14
Désactualisation des provisions	—	1	1	2
Autres	4	8	4	10
	165	159	198	111
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	106	94	209	198
	271 \$	253 \$	407 \$	309 \$
Revenus de financement				
Gain net sur certains instruments financiers ⁽²⁾	(69) \$	— \$	(141) \$	(112) \$
Variation des taux d'actualisation des provisions	—	(1)	—	—
Autres	(1)	—	(4)	(2)
	(70)	(1)	(145)	(114)
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(6)	(8)	(16)	(24)
Revenu tiré des placements dans des titres	(1)	—	(2)	(4)
	(7)	(8)	(18)	(28)
	(77) \$	(9) \$	(163) \$	(142) \$

⁽¹⁾ Représentent les pertes liées au remboursement partiel des billets de premier rang échéant en 2026 et en 2027 pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024 (pertes liées au remboursement de la totalité des billets de premier rang échéant en 2024 et au remboursement partiel des billets de premier rang échéant en 2025 pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023).

⁽²⁾ Comprend les pertes nettes (gains nets) sur certains instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les options de rachat sur titres de dette à long terme.

6. RÉSULTAT PAR ACTION

Le RPA de base et dilué a été calculé comme suit :

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
(Nombre d'actions, d'options d'achat d'actions, d'UAR, d'UAI et d'UAD, en milliers)				
Résultat net				
Activités poursuivies	19 \$	10 \$	129 \$	312 \$
Activités abandonnées ⁽¹⁾	—	(45)	—	(45)
Dividendes sur actions privilégiées, incluant les impôts	(8)	(8)	(16)	(16)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de Bombardier Inc.	11 \$	(43) \$	113 \$	251 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	98 044	95 337	97 895	95 000
Effet net des options d'achat d'actions, des UAR, des UAI et des UAD	1 461	—	1 340	4 131
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	99 505	95 337	99 235	99 131
RPA (en dollars)				
Activités poursuivies – de base	0,12 \$	0,03 \$	1,16 \$	3,13 \$
Activités poursuivies – dilué	0,12 \$	0,03 \$	1,14 \$	3,00 \$
Activités abandonnées – de base ⁽¹⁾	0,00 \$	(0,47) \$	0,00 \$	(0,48) \$
Activités abandonnées – dilué ⁽¹⁾	0,00 \$	(0,47) \$	0,00 \$	(0,46) \$
Total de base	0,12 \$	(0,44) \$	1,16 \$	2,65 \$
Total dilué	0,12 \$	(0,44) \$	1,14 \$	2,54 \$

⁽¹⁾ Les activités abandonnées sont liées à la vente du secteur Transport. Les charges comptabilisées dans les activités abandonnées pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023 ont principalement trait à une modification apportée aux estimations d'une provision pour honoraires professionnels.

L'incidence de l'exercice des options d'achat d'actions, des UAR, des UAI et des UAD a été incluse dans le calcul du RPA dilué dans le tableau ci-dessus, à l'exception de respectivement 259 149 et 799 671 pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024 (respectivement 6 067 428 et 1 689 018 pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023), étant donné que la valeur marchande moyenne des actions sous-jacentes était inférieure au prix d'exercice, ou que les seuils de prix de marché cibles prédéterminés des actions classe B (droits de vote limités) de la Société ou les cibles de performance financière prédéterminées n'avaient pas été atteints, ou que l'exercice des titres aurait un effet antidilutif.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le classement des instruments financiers et leur valeur comptable et juste valeur se présentaient comme suit aux :

	Juste valeur par le biais du résultat net						
	Juste valeur par le biais du résultat net	Désignés	Juste valeur par le biais des AERG	Coût amorti	DDRC	Valeur comptable totale	Juste valeur
30 juin 2024							
Actifs financiers							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	— \$	— \$	— \$	1 016 \$	— \$	1 016 \$	1 016 \$
Créances clients et autres débiteurs	—	—	—	329	—	329	329
Autres actifs financiers	631	—	73	74	3	781	781
	631 \$	— \$	73 \$	1 419 \$	3 \$	2 126 \$	2 126 \$
Passifs financiers							
Fournisseurs et autres créditeurs	— \$	— \$	s. o.	1 813 \$	— \$	1 813 \$	1 813 \$
Dette à long terme	—	—	s. o.	5 550	—	5 550	5 719
Autres passifs financiers	1	343	s. o.	644	30	1 018	1 030
	1 \$	343 \$	s. o.	8 007 \$	30 \$	8 381 \$	8 562 \$
31 décembre 2023							
Actifs financiers							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	— \$	— \$	— \$	1 594 \$	— \$	1 594 \$	1 594 \$
Créances clients et autres débiteurs	—	—	—	258	—	258	258
Autres actifs financiers	575	—	109	112	58	854	854
	575 \$	— \$	109 \$	1 964 \$	58 \$	2 706 \$	2 706 \$
Passifs financiers							
Fournisseurs et autres créditeurs	— \$	— \$	s. o.	1 820 \$	— \$	1 820 \$	1 820 \$
Dette à long terme	—	—	s. o.	5 607	—	5 607	5 746
Autres passifs financiers	1	359	s. o.	753	7	1 120	1 129
	1 \$	359 \$	s. o.	8 180 \$	7 \$	8 547 \$	8 695 \$

s. o. : sans objet

8. SOLDES DES CONTRATS

Les actifs sur contrat représentent les coûts engagés et les marges comptabilisées sur les contrats de service de respectivement 91 millions \$ et 84 millions \$ au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

Les passifs sur contrat étaient comme suit aux :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Avances sur programmes aéronautiques	4 500 \$	4 225 \$
Revenus différés sur les contrats de service à long terme	264	277
Autres revenus différés	164	162
	4 928 \$	4 664 \$
Dont la tranche courante	3 327 \$	3 455 \$
Dont la tranche non courante	1 601	1 209
	4 928 \$	4 664 \$

9. STOCKS

Les stocks étaient comme suit aux :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Programmes aéronautiques	3 649 \$	3 159 \$
Produits finis	695	609
	4 344 \$	3 768 \$

Le montant des stocks comptabilisé dans le coût des ventes a totalisé respectivement 1 528 millions \$ et 2 367 millions \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024 (respectivement 1 110 millions \$ et 2 090 millions \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023). Ces montants comprennent une dépréciation des stocks de respectivement 10 millions \$ et 15 millions \$ et une reprise de dépréciation des stocks de respectivement néant et 1 million \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024 (une dépréciation des stocks de respectivement 9 millions \$ et 21 millions \$ et une reprise de dépréciation des stocks de néant pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023).

10. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers étaient comme suit aux :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Créance à recevoir de SCAC ⁽¹⁾	343 \$	359 \$
Instruments financiers dérivés	291	274
Placements dans des titres	73	109
Encaisse affectée	62	77
Créance à recevoir de MHI ⁽²⁾	—	29
Autres	12	6
	781 \$	854 \$
Dont la tranche courante	30 \$	97 \$
Dont la tranche non courante	751	757
	781 \$	854 \$

⁽¹⁾ Cette créance à recevoir de SCAC représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec SCAC relativement à certaines avances gouvernementales remboursables. Voir la Note 13 – Autres passifs financiers pour plus de détails.

⁽²⁾ Cette créance représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement aux garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer de néant au 30 juin 2024 (29 millions \$ au 31 décembre 2023). Voir la Note 13 – Autres passifs financiers pour plus de détails.

11. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs étaient comme suit aux :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Charges payées d'avance	190 \$	175 \$
Avantages de retraite	163	143
Taxe de vente et autres taxes	109	87
Immobilisations incorporelles autres que l'outillage des programmes aéronautiques	71	78
Concessions de vente payées d'avance et frais différés des contrats	15	8
Autres	12	13
	560 \$	504 \$
Dont la tranche courante	177 \$	133 \$
Dont la tranche non courante	383	371
	560 \$	504 \$

12. PROVISIONS

Les variations des provisions se présentaient comme suit pour le semestre clos le 30 juin 2024 :

	Garanties de produits	Contrats déficitaires	Autres ⁽¹⁾	Total
Solde au 31 décembre 2023	140 \$	14 \$	14 \$	168 \$
Additions	32	4	1	37
Utilisation	(23)	(3)	(3)	(29)
Reprises	(25)	(1)	(2)	(28)
Charge de désactualisation	1	—	—	1
Solde au 30 juin 2024	125 \$	14 \$	10 \$	149 \$
Dont la tranche courante	45 \$	2 \$	8 \$	55 \$
Dont la tranche non courante	80	12	2	94
	125 \$	14 \$	10 \$	149 \$

⁽¹⁾ Comprennent les réclamations et les litiges.

13. AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers étaient comme suit aux :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Avances gouvernementales remboursables ⁽¹⁾	479 \$	520 \$
Obligations locatives	428	448
Instruments financiers dérivés	31	8
Garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer ⁽²⁾	20	48
Autres ⁽³⁾	60	96
	1 018 \$	1 120 \$
Dont la tranche courante	112 \$	148 \$
Dont la tranche non courante	906	972
	1 018 \$	1 120 \$

⁽¹⁾ Dont une tranche de 343 millions \$ qui est visée par un mécanisme de prêts adossés conclu avec SCAC au 30 juin 2024 (359 millions \$ au 31 décembre 2023). Voir la Note 10 – Autres actifs financiers pour plus de détails sur la créance à recevoir de SCAC. La Société est tenue de verser des montants aux gouvernements en fonction du nombre de livraisons d'avions.

⁽²⁾ Dont une tranche de néant au 30 juin 2024, qui est visée par un mécanisme de prêts adossés conclu avec MHI (29 millions \$ au 31 décembre 2023). Voir la Note 10 – Autres actifs financiers pour plus de détails.

⁽³⁾ Représentent essentiellement les passifs liés aux diverses cessions.

14. AUTRES PASSIFS

Les autres passifs étaient comme suit aux :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Avantages du personnel	272 \$	287 \$
Contributions des fournisseurs aux programmes aéronautiques	184	198
Mesure incitative à la vente et notes de crédit des clients	62	72
Impôts sur le résultat à payer	35	36
Autres	81	87
	634 \$	680 \$
Dont la tranche courante	397 \$	437 \$
Dont la tranche non courante	237	243
	634 \$	680 \$

15. DETTE À LONG TERME

En avril 2024, la Société a clôturé son placement de billets de premier rang venant à échéance en 2031 d'un capital global de 750 millions \$. Les billets de premier rang portent intérêt à un taux nominal de 7,25 % par année et ont été vendus à 99,75 % de la valeur nominale. La Société a affecté le produit net ainsi que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie au financement du remboursement des billets de premier rang mentionnés ci-après.

En avril 2024, la Société a réalisé le remboursement partiel de billets de premier rang échéant en 2026 d'un montant global de 497 millions \$ et le remboursement partiel de billets de premier rang échéant en 2027 d'un montant global de 300 millions \$.

En juin 2024, la Société a clôturé son placement de billets de premier rang venant à échéance en 2032 d'un capital global de 750 millions \$. Les billets de premier rang portent intérêt à un taux nominal de 7,00 % par année et ont été vendus à leur valeur nominale. La Société a affecté le produit net ainsi que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie au financement du remboursement des billets de premier rang mentionnés ci-après.

En juin 2024, la Société a réalisé le remboursement partiel de billets de premier rang échéant en 2026 d'un montant global de 338 millions \$ et le remboursement partiel de billets de premier rang échéant en 2027 d'un montant global de 450 millions \$.

16. RÉGIMES À BASE D'ACTIONS

Régimes d'UAR, d'UAD et d'UAI

Le nombre d'UAR, d'UAD et d'UAI a varié comme suit :

	Trimestres clos les 30 juin					
	2024			2023		
	UAR	UAD	UAI	UAR	UAD	UAI
Solde au début de la période	930 722	38 609	839 204	735 322	38 609	2 943 517
Attribuées	211 010	—	204 733	214 346	—	200 454
Droit acquis	(354 971)	—	(292 383)	—	—	(91 305)
Annulées	(63)	—	(187)	(17 829)	—	(21 847)
Solde à la fin de la période	786 698	38 609 ⁽¹⁾	751 367	931 839	38 609 ⁽¹⁾	3 030 819

	Semestres clos les 30 juin					
	2024			2023		
	UAR	UAD	UAI	UAR	UAD	UAI
Solde au début de la période	931 676	38 609	841 323	738 403	38 609	2 953 698
Attribuées	211 434	—	205 157	214 636	—	201 319
Droit acquis	(354 971)	—	(292 383)	—	—	(91 305)
Annulées	(1 441)	—	(2 730)	(21 200)	—	(32 893)
Solde à la fin de la période	786 698	38 609 ⁽¹⁾	751 367	931 839	38 609 ⁽¹⁾	3 030 819

⁽¹⁾ Les droits rattachés à 38 609 de ces UAD étaient acquis aux 30 juin 2024 et 2023.

La charge de rémunération à l'égard des UAR, des UAD et des UAI s'est élevée à respectivement 6 millions \$ et 11 millions \$ au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2024 (respectivement 6 millions \$ et 10 millions \$ au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2023).

Régimes d'options d'achat d'actions

Le nombre d'options émises et en cours visant l'achat d'actions classe B (droits de vote limités) a varié comme suit :

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Solde au début de la période	914 309	2 536 083	1 325 668	3 683 172
Attribuées	90 185	89 830	90 185	89 830
Exercées	(352 361)	(343 408)	(352 361)	(1 372 069)
Annulées	(32 791)	(86 255)	(444 150)	(204 683)
Échues	—	(2 315)	—	(2 315)
Solde à la fin de la période	619 342	2 193 935	619 342	2 193 935

Une charge de rémunération de respectivement 1 million \$ et 1 million \$ a été comptabilisée au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2024 relativement aux régimes d'options d'achat d'actions (respectivement 1 million \$ et 1 million \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023).

17. VARIATION NETTE DES SOLDES HORS TRÉSORERIE

La variation nette des soldes hors trésorerie a été comme suit :

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Créances clients et autres débiteurs	(60) \$	(5) \$	(71) \$	(1) \$
Stocks	(12)	(464)	(671)	(943)
Actifs sur contrat	(8)	(3)	(7)	(4)
Passifs sur contrat	(105)	157	264	188
Autres actifs et passifs financiers, montant net	(82)	43	(166)	(182)
Autres actifs	(6)	7	(65)	35
Fournisseurs et autres créditeurs	18	113	(8)	382
Provisions	(15)	(52)	(18)	(67)
Passif lié aux avantages de retraite	7	(11)	33	(11)
Autres passifs	(14)	30	(51)	(76)
	(277) \$	(185) \$	(760) \$	(679) \$

18. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les montants de la juste valeur présentés dans les présents états financiers consolidés intermédiaires correspondent à l'estimation de la Société du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il s'agit d'estimations établies à un moment précis qui peuvent être modifiées au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. La juste valeur est établie au moyen des cours sur le marché principal pour cet instrument auquel la Société a immédiatement accès. Toutefois, il n'existe pas de marché actif pour la plupart des instruments financiers de la Société. En l'absence d'un marché actif, la Société établit la juste valeur selon des modèles d'évaluation internes ou externes, notamment des modèles de flux de trésorerie actualisés. La juste valeur établie selon ces modèles d'évaluation nécessite l'utilisation d'hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs, des taux d'actualisation, de la solvabilité de l'emprunteur, des probabilités de défaillance, des différentiels de rendement des obligations industrielles standard et du risque de revente. Pour poser ces hypothèses, la Société utilise surtout des données externes du marché facilement observables, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les cotes de crédit, les différentiels de crédit, les probabilités de défaillance, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles. Ces calculs représentent les meilleures estimations de la direction. Puisqu'elles sont fondées sur des estimations, les justes valeurs peuvent ne pas être réalisées dans le cadre d'une vente réelle ou d'un règlement immédiat de ces instruments.

Méthodes et hypothèses

Les méthodes et hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont les suivantes :

Placements dans des titres – La Société utilise des modèles fondés sur les flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur des placements non cotés dans des titres à revenu fixe, en utilisant des données du marché comme les taux d'intérêt.

Créance à recevoir de SCAC et avances gouvernementales remboursables connexes – La Société utilise des analyses des flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur en fonction de données du marché comme les taux d'intérêt et les différentiels de crédit.

Instruments financiers dérivés – La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète habituellement les montants estimatifs que la Société recevrait si elle cédait des contrats favorables, c'est-à-dire en tenant compte du risque de crédit de la contrepartie, ou qu'elle devrait verser pour transférer des contrats défavorables, c'est-à-dire en tenant compte du risque de crédit de la Société à la date de clôture. La Société utilise des analyses de flux de trésorerie actualisés et des données du marché comme les taux d'intérêt, les différentiels de crédit et les cours au comptant des monnaies étrangères pour estimer la juste valeur des contrats à terme.

La Société utilise des modèles d'établissement de prix et des modèles fondés sur les flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur des dérivés incorporés selon des données du marché applicables.

Les méthodes et hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti sont les suivantes :

Instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur – La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, de l'encaisse affectée, et des fournisseurs et autres créditeurs, évalués au coût amorti, se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments parce qu'ils portent intérêt à un taux variable ou parce que les modalités s'y rattachant sont comparables à celles du marché actuel pour des éléments similaires.

Dettes à long terme – La juste valeur de la dette à long terme est évaluée à l'aide de cours publiés, lorsqu'ils sont disponibles, ou d'analyses de flux de trésorerie actualisés d'après le taux d'emprunt actuel qui s'applique à des emprunts semblables.

Avances gouvernementales remboursables et coûts non récurrents des fournisseurs – La Société utilise des analyses des flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur en fonction de données du marché comme les taux d'intérêt et les différentiels de crédit.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau qui suit présente les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés selon la hiérarchie des justes valeurs, comme suit :

- des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1);
- des données d'entrée de marché observables autres que les prix cotés visés au Niveau 1, y compris les données indirectement observables (Niveau 2); et
- des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (Niveau 3).

L'évaluation de l'importance d'une donnée d'entrée en particulier par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble fait appel au jugement. La juste valeur des actifs et des passifs financiers par niveau de hiérarchie s'établissait comme suit au 30 juin 2024 :

	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Créance à recevoir de SCAC ⁽¹⁾	343 \$	— \$	— \$	343 \$
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	291	—	291	—
Placements dans des titres	73	—	73	—
	707 \$	— \$	364 \$	343 \$
Passifs financiers				
Avances gouvernementales remboursables ⁽¹⁾	343 \$	— \$	— \$	343 \$
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	31	—	31	—
	374 \$	— \$	31 \$	343 \$

⁽¹⁾ Cette créance représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec SCAC relativement à certaines avances gouvernementales remboursables.

⁽²⁾ Les instruments financiers dérivés sont composés de contrats de change à terme et de dérivés incorporés.

Les instruments financiers du Niveau 3 comprennent seulement les actifs et les passifs assortis d'un mécanisme de prêts adossés et leurs actifs et passifs adossés correspondants.

19. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Le tableau suivant présente le risque éventuel maximal pour chaque groupe important de risques aux :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Ventes d'avions		
Engagements de reprise	306 \$	277 \$

Poursuites

Dans le cours normal des affaires, la Société est défenderesse dans certaines poursuites judiciaires devant diverses cours ou d'autres tribunaux, notamment en matière de responsabilité liée à des produits, de différends contractuels avec des clients ou des fournisseurs, des réclamations et des différends découlant de transactions d'acquisition ou de désinvestissement et d'autres poursuites avec des tiers. L'approche de la Société consiste à se défendre avec vigueur dans ces causes.

Bien que la Société ne puisse prédire l'issue de toutes les poursuites en cours au 30 juin 2024, selon l'information actuellement disponible et connue de la Société, la direction croit que la résolution de ces poursuites n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière.

Suède

Bien que cette affaire ait trait aux activités de Transport, dont la Société s'est départie dans le cadre de la vente à Alstom le 29 janvier 2021, la Société reste partie à la poursuite et demeure imputable envers Alstom, dans sa qualité d'acquéreur de Transport, dans l'éventualité où celui-ci subisse des préjudices connexes.

Depuis le quatrième trimestre de 2016, les autorités policières suédoises mènent une enquête portant sur des allégations à l'égard d'un contrat conclu en 2013 visant la fourniture d'équipement et de services de signalisation à Azerbaijan Railways ADY (le « contrat d'ADY »). En octobre 2016, la Société a déclenché un examen interne par suite de ces allégations, lequel est mené par des conseillers en comptabilité judiciaire externes, sous la supervision des Affaires juridiques et de conseillers juridiques externes. L'examen interne se poursuit. Le 18 août 2017, des accusations de corruption grave ont été portées contre une personne qui était alors à l'emploi de la filiale suédoise de la Société, cette personne étant également passible d'accusations de trafic d'influence. Le procès a eu lieu du 29 août au 20 septembre 2017. Aucune accusation n'a été portée contre la filiale de la Société. La personne qui était alors un employé a été acquittée de toutes les accusations qui pesaient sur elle dans une décision rendue le 11 octobre 2017. Cette décision relative à toutes les accusations a été portée en appel le 25 octobre 2017 par l'autorité chargée des poursuites. Le 19 juin 2019, l'autorité chargée des poursuites a confirmé que l'acquittement lié à l'accusation de trafic d'influence n'est plus porté en appel; par conséquent, l'acquittement lié à cette accusation tient lieu de jugement définitif. L'affaire est en instance auprès de la Cour d'appel suédoise qui fixera probablement une date pour le procès en appel.

Banque mondiale

Le contrat d'ADY fait l'objet d'une vérification par le Groupe de la Banque mondiale conformément à ses droits de vérification contractuels. La vérification se poursuit. La politique de la Société est de se conformer à toutes les lois applicables, et elle collabore dans la mesure du possible dans le cadre de l'enquête et de la vérification. Comme ce qui a été rapporté dans les médias, le 15 novembre 2018, la vice-présidence, Intégrité de la Banque mondiale a envoyé une lettre de demande de justification à Bombardier qui présentait la position de la vice-présidence, Intégrité de la Banque mondiale à l'égard d'allégations de collusion, de corruption, de fraude et d'obstruction relativement au contrat d'ADY. La Société a été invitée à répondre à ces constatations préliminaires et y a répondu. Comme le processus de vérification de la Banque mondiale est soumis à des règles strictes en matière de confidentialité, la Société ne peut que réitérer qu'elle est en profond désaccord avec les allégations et les constatations préliminaires exposées dans la lettre.

Ministère de la Justice américain

Le 10 février 2020, Bombardier Inc. a reçu une lettre du ministère de la Justice américain exigeant la transmission des documents et des renseignements relatifs au contrat d'ADY. L'examen interne de la Société sur les allégations est en cours, mais, selon l'information connue de la Société pour l'instant, rien ne porte à croire qu'un pot-de-vin ait été versé ou offert à un fonctionnaire ou que toute autre activité criminelle quelconque impliquant Bombardier ait eu lieu.

Le ministère de la Justice américain a également transmis des demandes relatives à des contrats en Afrique du Sud et en Indonésie (voir ci-après), ainsi que des demandes relatives à d'autres ventes d'avions et d'autres services. Bombardier collabore avec le ministère de la Justice américain à cet égard.

Afrique du Sud (Transnet)

Bien que cette affaire ait trait aux activités de Transport, dont la Société s'est départie dans le cadre de la vente à Alstom le 29 janvier 2021, la Société reste partie à cette affaire et demeure imputable envers Alstom, en tant qu'acquéreur de Transport, dans certaines circonstances.

La Société a appris dans différents médias la création d'une commission judiciaire d'enquête sur des allégations de captation de l'État, de corruption et de fraude dans le secteur public, y compris des organes de l'État (la « Commission Zondo ») pour laquelle le mandat a été publié par voie de proclamation présidentielle le 25 janvier 2018. Des allégations d'irrégularités ont été rapportées dans les médias relativement à des achats multiples concernant la livraison de 1064 locomotives par l'exploitant ferroviaire sud-africain Transnet Freight Rail en 2014. Le 7 septembre 2018, Bombardier Transportation South Africa (Pty.) Ltd. (« BTSA ») a été informée que l'Unité d'enquête spéciale, agence d'enquête judiciaire au sein du ministère de la Justice d'Afrique du Sud, avait ouvert une enquête relativement à l'acquisition des 1064 locomotives par Transnet.

Par suite de ces allégations, la Société a mené un examen interne par l'intermédiaire de conseillers externes sous la supervision de conseillers juridiques. Selon l'information dont la Société dispose en ce moment, rien ne porte à croire que la Société a été impliquée dans une malversation relativement à l'achat par Transnet de 240 locomotives TRAXX de Bombardier Transport. Depuis la vente des activités de Transport à Alstom, Alstom gère la Commission Zondo et les aspects de l'affaire liés à l'Unité d'enquête spéciale.

Bien que l'agence nationale des poursuites sud-africaine, nommément la National Prosecution Agency (« NPA »), n'ait transmis aucune demande à la Société, la Société a été informée que la NPA enquête sur les contrats de Transnet.

Serious Fraud Office (« SFO ») du R.-U. (Indonésie)

En mai 2020, le Tribunal indonésien en matière de corruption a condamné l'ancien PDG de Garuda Indonesia (Persero) TBK (« Garuda ») ainsi qu'un collaborateur pour corruption et blanchiment d'argent en lien avec cinq processus d'approvisionnement impliquant différents manufacturiers, incluant le processus se rapportant à l'acquisition et à la location en 2011-2012 d'appareils Bombardier CRJ1000 par Garuda (les « transactions Garuda »). Aucune accusation n'a été portée contre la Société ni aucun de ses administrateurs, dirigeants ou employés. La Société a rapidement entrepris un processus interne de révision des transactions Garuda qu'elle a confié à des conseillers juridiques externes.

Le SFO a lancé une enquête au sujet des transactions Garuda. La Société a communiqué avec le SFO relativement au processus interne de révision qu'elle a entrepris et de l'assistance possible pouvant être offerte au SFO sur une base volontaire.

GRC

En 2021, Bombardier a également reçu une communication du groupe des Enquêtes internationales et de nature délicate de la GRC l'informant qu'elle lancerait une enquête sur les transactions Garuda et exigeant la transmission de documents de la part de la Société.

Les enquêtes des divers organismes de réglementation susmentionnées et les processus internes de révision sont toujours en cours.

Réclamation de certains porteurs de billets de premier rang échéant en 2034

Le 31 janvier 2022, la Société a reçu une lettre (la « lettre ») des conseillers juridiques de certains porteurs de billets de premier rang portant intérêt à 7,450 % et échéant en 2034 (les « billets de 2034 ») et a appris que ces porteurs avaient également porté plainte devant la Cour suprême de l'État de New York (l'« action »), réaffirmant ainsi les réclamations formulées dans une lettre adressée à la Société en avril 2021 (la « lettre d'avril 2021 ») selon lesquelles la cession d'actifs non stratégiques par la Société, notamment son secteur Transport, son programme d'avions d'affaires régionaux et sa division Aérostructures, constitue un manquement à certaines clauses restrictives aux termes de l'acte de fiducie régissant les billets de 2034 et alléguant également que les

mesures prises par la Société en mai 2021 pour répondre aux questions soulevées dans la lettre d'avril 2021 ont violé les droits de ces porteurs. Le 1^{er} juillet 2024, la Société a annoncé avoir conclu une entente de règlement confidentielle relative à l'action et aux réclamations formulées dans la lettre d'avril 2021, et avoir déposé sous toutes réserves des stipulations d'irrecevabilité. Le règlement libère entièrement tous les défendeurs sans une quelconque reconnaissance de responsabilité. Bien que la Société soit fermement convaincue que les allégations dans cette affaire étaient sans fondement, elle est également d'avis qu'il était dans son intérêt véritable et dans celui de toutes ses parties prenantes de régler cette poursuite et de se concentrer sur ses activités principales.

Action collective

Le 15 février 2019, une requête pour autorisation à intenter une action conformément à l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et une demande d'autorisation d'action collective ont été déposées contre la Société à la Cour supérieure du Québec, dans le district de Montréal, contre Bombardier Inc. et Messieurs Alain Bellemare et John Di Bert (la « Requête ») (auparavant respectivement le président et chef de la direction et le vice-président principal et chef de la direction financière de Bombardier) visant à réclamer des dommages-intérêts d'un montant indéterminé relativement à des représentations d'allégations mensongères et trompeuses sur les activités, l'exploitation, les revenus et les flux de trésorerie disponibles de la Société, notamment une omission alléguée de présentation en temps opportun de faits importants concernant ses prévisions pour 2018. Dans la composante action collective de la Requête, le demandeur, Denis Gauthier, cherchait à représenter toutes les personnes et entités qui ont acheté ou acquis des titres de Bombardier au cours de la période du 2 août 2018 au 8 novembre 2018 inclusivement, et qui ont détenu certains de ces titres jusqu'au 8 novembre 2018. Le recours conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et l'action collective en vertu des dispositions du Code civil relatives à la responsabilité civile requièrent tous les deux une autorisation de la Cour avant de pouvoir passer à l'étape suivante.

Le 24 mai 2024, la Cour a autorisé le demandeur à intenter cette action collective, mais seulement en vertu des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec. Conformément à cette autorisation, nous nous attendons à ce que le demandeur présente sa demande initiale au cours des prochaines semaines.

Selon le point de vue préliminaire de la Société à ce stade-ci, la possibilité que ces poursuites devant les tribunaux obligent la Société à engager un passif monétaire important semble faible et cette action collective sera contestée avec vigueur.

Demande d'arbitrage d'Alstom

La Société a reçu un avis d'arbitrage d'Alstom S.A. déposé auprès de la Chambre de commerce internationale conformément à l'entente relative à la vente des activités de Transport à Alstom le 29 janvier 2021 (la « transaction »). Alstom allègue que la Société ne respecte pas certaines dispositions contractuelles. Quoique l'issue de tout litige soit intrinsèquement incertaine, la Société a de bons motifs de se défendre contre la réclamation d'Alstom et se défend avec vigueur. La Société conteste également certains ajustements du prix d'acquisition qui ont entraîné une réduction du produit de la transaction par rapport à celui initialement estimé. L'audition des témoins est prévue pour la fin 2025 et les procédures sont assujetties à des clauses de confidentialité.

Action collective relative aux UAI

Le 21 avril 2023, une requête pour autorisation d'intenter une action collective a été déposée contre la Société à la Cour supérieure du Québec, dans le district de Montréal, contre Bombardier Inc. et Messieurs Pierre Beaudoin, Éric Martel et Alain Bellemare (la « Requête ») (respectivement le président du conseil d'administration, le président et chef de la direction, et l'ancien président et chef de la direction de Bombardier Inc.). Le demandeur, Jérôme Gauthier, y sollicitait la permission de représenter toutes les personnes qui avaient reçu, en novembre 2020, des unités d'actions incessibles dont l'acquisition des droits avait eu lieu en novembre 2023 (les UAI) et de réclamer en leur nom un montant indéterminé égal à la valeur des UAI qui ont été annulées lorsqu'elles ont fait l'objet d'une répartition proportionnelle à la clôture de la vente du secteur Transport le 29 janvier 2021.

Le demandeur prétendait que les codéfendeurs avaient eu recours à des manœuvres et omissions frauduleuses en ne communiquant pas leur interprétation du régime d'UAI selon laquelle les anciens employés n'acquerraient pas les droits rattachés aux UAI après la date de clôture d'une transaction entraînant la fin de leur emploi chez Bombardier. L'action collective requerrait une autorisation de la Cour avant de pouvoir passer à l'étape suivante.

Le 22 juillet 2024, la Cour a autorisé le demandeur à intenter cette action collective, mais seulement à l'égard de certaines causes d'action, et uniquement contre la Société. La Cour n'a autorisé la poursuite d'aucune cause

d'action contre aucun des codéfendeurs. Aux termes de cette autorisation, si le demandeur ne porte pas le jugement d'autorisation en appel, nous prévoyons qu'il déposera sa demande introductive d'instance dans les trois prochains mois. En cas d'appel du jugement d'autorisation, le dépôt d'une demande introductive d'instance n'interviendrait qu'après le jugement définitif relatif à l'autorisation.

Selon le point de vue préalable de la Société à ce stade-ci, la demande d'action collective est sans fondement, la possibilité que ces procédures judiciaires devant les tribunaux obligent la Société à engager un passif monétaire important semble faible, et cette action collective sera contestée avec vigueur.

20. RECLASSEMENT

Certains chiffres comparatifs des états du résultat consolidés ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré, principalement un reclassement des éléments spéciaux et des autres charges (revenus) en perte liée (gain lié) à une cession d'activités, en dépréciation et cessation d'un programme (reprises) et en charges de restructuration (reprises).

Bombardier, Bombardier Pür Air, Cabine des dirigeants, Chaise, Challenger, Challenger 300, Challenger 350, Challenger 3500, Challenger 600, Challenger 601, Challenger 604, Challenger 605, Challenger 650, Cube Nuage, Exceptional by Design, Global, Global 5000, Global 5500, Global 6000, Global 6500, Global 7500, Global 8000, Global Express XRS, Global Vision, Global XRS, Learjet, Learjet 40, Learjet 45, Learjet 70, Learjet 75, Learjet 75 Liberty, L'Opéra, Nuage, poste de pilotage Bombardier Vision, PrecisionPlus, Smart Parts, Smart Parts Elite, Smart Parts Maintenance Plus, Smart Parts Plus, Smart Parts Preferred, Smart Services, Smart Services Défense, Smart Services Elite, SmartFix, SmartFix Plus, Smartlink, Smartlink Plus, Smooth Flëx Wing, Soleil et Touch sont des marques de commerce de Bombardier Inc. ou de ses filiales.